

# **Rapport d'étape des travaux du Comité Technique Agricole**

---

**Présenté au Comité Consultatif Agricole  
de la MRC de la Rivière-du-Nord**

*Novembre 2003*

---

***MRC Rivière-du-Nord***

***Intersan***

## TABLE DES MATIÈRES

---

	page
1 INTRODUCTION .....	1
2 RAPPEL DU MANDAT .....	2
3 COMPOSITION DU COMITÉ.....	4
4 BILAN DES RÉALISATIONS.....	5
5 ACTIVITÉS À VENIR.....	7
6 CONCLUSION.....	8

ANNEXE 1 Liste des membres du comité

## **1 INTRODUCTION**

Le présent rapport d'étape vise à présenter l'état d'avancement des travaux du Comité Technique Agricole mis sur pied conjointement par Intersan et la MRC de la Rivière-du-Nord dans le cadre du suivi du protocole d'entente signé le 1<sup>er</sup> mai 2003 et découlant du processus de modification du schéma d'aménagement de la MRC en vue de l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique exploité par Intersan dans la municipalité de Sainte-Sophie.

Ce rapport d'activité couvre la période comprise entre le 17 juin 2003 et le 18 novembre 2003 et résume les activités du comité.

## 2 RAPPEL DU MANDAT

Le mandat du comité est défini par le protocole d'entente mentionné ci-haut. Les tâches du comité sont résumées ci dessous :

1. D'évaluer l'impact du projet sur le secteur agricole;
2. De quantifier techniquement et économiquement l'envergure de la perte d'usage agricole soit, entre autres, sur la superficie visée, les routes d'accès, la densité du camionnage et la venue de quantité de déchets provenant de l'extérieur ;
- 3 De développer les mesures d'atténuation, de compensation et d'accompagnement permettant de dynamiser les activités agricoles au pourtour de ses installations ;
- 4 D'évaluer la sécurité de l'ancien site opéré par le Groupe Richer et de s'assurer de récupérer le lixiviat provenant de cet ancien site et de le transférer aux nouvelles parties en opération ( sous réserve des autorisations des autorités réglementaires compétentes et de la faisabilité technique) ;
- 5 D'installer un couvert végétal sylvicole principalement composé de résineux sur le site anciennement opéré par le Groupe Richer sur les lots 10-34 et 10-11 du cadastre de Mirabel (maintenant connus comme étant le lot 1 692 617 du cadastre du Québec) sous réserve des autorisations des autorités réglementaires compétentes et de la faisabilité technique ;
6. De conduire les études de faisabilité permettant d'évaluer à leur mérite les différentes propositions susceptibles de permettre une juste compensation des impacts sur le milieu agricole; Seront entre autres évalués la valorisation des biogaz pour les activités agricoles, la disposition des surplus de fumiers de la municipalité de Sainte-Sophie, le soutien à la mise en culture de terres dans la municipalité ;

7. De soumettre un plan de surveillance permanent auquel la MRC et la Municipalité de Sainte-Sophie auront accès quotidiennement (sonde, ordinateur, internet) ;
8. De définir les moyens pour appuyer la mise en place des mesures compensatoires qui seront retenues en regard des impacts identifiés ;
- 9 De préparer un échéancier de mise en œuvre des actions décrites ci-haut.

### 3 COMPOSITION DU COMITÉ

La composition du comité doit respecter les exigences du protocole et comprendre :

- Un représentant de la MRC de la Rivière-du-Nord
- Un représentant de la municipalité de Sainte-Sophie
- Un représentant du comité consultatif agricole de la MRC
- Un représentant d'un mouvement régional reconnu pour la protection de l'environnement
- Un ou des représentants des agriculteurs au voisinage du site
- Des représentants d'Intersan

Le comité est sous la présidence de Monsieur Marc Aubin, agriculteur et représentant du CCA. Monsieur Pierre Légaré, consultant agit à titre de secrétaire.

La liste des membres du comité est présentée en annexe 1.

#### 4 BILAN DES RÉALISATIONS

Le comité a tenu 5 réunions formelles et a eu une rencontre avec la Direction Régionale du Ministère de l'Environnement.

Les rencontres ont fait l'objet d'un procès verbal approuvé lors de la rencontre suivante. Les rencontres ont été tenues le 17 juin, 12 août, 21 août, 25 septembre et le 30 octobre 2003. La rencontre avec le MENV a été tenue le 17 novembre 2003.

Lors de sa première rencontre, le CTA a pris connaissance de son mandat, adopté des règles de procédure et élaboré un premier calendrier pour les activités principales.

Lors de la seconde réunion, le comité s'est penché sur les impacts agricoles à partir d'un rapport d'Expertise agroforestière préparé par la firme Urgel Delisle et Associés. Le comité a également examiné une méthodologie d'évaluation économique de la perte agricole engendrée par le projet.

À la troisième rencontre, le comité a examiné le document de l'Évaluation de la valeur économique agricole du terrain visé, hypothèses de discussions (version préliminaire), préparé par la firme UDA. Le comité a discuté cette évaluation et convenu d'une liste d'activités à réaliser.

Lors de la quatrième réunion, le comité s'est penché sur de la Revue bibliographique sur la valorisation agricole du biogaz, préparé par la firme Tecsuit Inc. Le comité a également constaté que la recherche menée par la Municipalité de Sainte-Sophie sur la possible substitution de terres en zone blanche n'est pas concluante pour le moment.

La comité a également revu la liste des activités et suggéré d'intéresser le CLD Rivière du Nord et d'approfondir la recherche sur les cas types les plus pertinents pour la valorisation agricole.

Lors de la cinquième réunion, le comité a pris connaissance d'une recherche conduite par Tecsuit Inc. et portant sur la Description du processus de développement de projets de valorisation énergétique du biogaz, a examiné les courbes d'énergie disponible pour le site de Sainte-Sophie avec et sans agrandissement et a finalement pris connaissance du Plan de sécurisation environnementale de l'ancien site mis en œuvre par Intersan. Les représentants du CLD ont participé à cette rencontre.

Finalemment quelques membres du comité se sont rendus à la Direction Régionale du Ministère de l'Environnement du Québec le 17 novembre 2003 en vue de vérifier la position du Ministère vis-à-vis des solutions proposées par Intersan pour la sécurisation de l'ancien site. Le Ministère a confirmé que les solutions proposées par Intersan étaient adéquates et les membres présents se sont dits satisfaits des réponses du Ministère.



## **5 ACTIVITÉS À VENIR**

Le comité entend poursuivre son action et il se dessine quelques moyens concrets de mettre en œuvre les mesures de compensation agricoles, basé sur les succès observés ailleurs dans des projets de même nature. Au cours des prochains mois le comité examinera les structures les plus adéquates pour réaliser l'implantation des mesures qui seront retenues, étudiera la faisabilité de réaliser une mission d'étude auprès des sites qui ont implanté avec succès des mesures de valorisation et réalisera avec le concours des experts mis à disposition par Intersan et avec l'appui du CLD des études de pré faisabilité sur les projets les plus prometteurs.

## **6 CONCLUSION**

Les travaux du comité progressent comme prévu et le comité est confiant qu'il sera en mesure de présenter à la MRC au cours des mois à venir un plan d'action précis devant conduire à la mise en œuvre de mesures durables permettant de soutenir le développement agricole aux abords du projet proposé.

Préparé par Pierre Légaré, secrétaire du comité.

# **ANNEXE 1**

---

Liste des membres du comité